

Déjà la reprise !

Nous espérons que les vacances vous ont permis de vous ressourcer et d'avoir fait le plein d'énergie positive.

Les derniers textes officiels qui émanent de la loi "une école de la confiance" sont plutôt encourageant pour tous. Il est important de les connaître pour faire valoir vos droits sur tout le territoire.

En résumé :

Des cellules d'accueil départementales de l'école inclusive sont mises en place dans chaque département de juin à octobre. Elles sont à l'écoute des parents d'élèves en situation de handicap et leur apportent une réponse de première intention sous 24 heures.

https://www.education.gouv.fr/cid144159/aide-handicap-ecole-mieux-accueillir-les-parents-et-l-eleve-et-simplifier-les-demarches.html#Coordonnees_des_cellules_d_accueil_departementales

Un livret de parcours inclusif évolutif sera créé pour chaque élève (quel que soit le protocole : PPRE programme personnalisé de réussite Educative, PAP Plan d'Accompagnement personnalisé, PAI Plan d'Accueil Individualisé, PPS Projet personnalisé de Scolarisation).

Les PIAL près du tiers des écoles et établissements sont organisés en pôles inclusifs d'accompagnement personnalisé (Pial). Avec les Pial, ce ne sont plus les familles qui attendent un accompagnant, c'est l'accompagnant qui accueille les familles.

Pour autant il ne faut pas négliger le travail de rédaction des divers documents et de leur mise en place. (PAP, PPS). Il faut être conscient que les aménagements de scolarité écrits et acceptés en classe ont, actuellement, plus de chance d'être obtenus lors d'examen.

Prenez contact avec vos associations locales qui sauront vous conseiller et vous diriger vers les bons interlocuteurs. N'oubliez pas de prendre rendez-vous avec l'infirmière pour les établissements secondaires ou le chef d'établissement.

Voir la circulaire de rentrée

https://www.education.gouv.fr/pid285/bulletin_officiel.html?cid_bo=142545

N'oubliez pas l'adhésion à votre apedys locale, le nombre fait la force !

COMMISSION INTERMINISTERIELLE

Le 29 juillet dernier des représentants de la Fédération ANAPEDYS ont été reçus par la commission interministérielle. Ils ont présenté ANAPEDYS comme étant une Fédération d'associations portant sur tous les troubles dys. Ils ont également précisé que des rapprochements avec d'autres associations se faisaient quand cela était nécessaire (TDAH, ANPEIP, DFD,...). Ils ont indiqué que le travail était résolument fédératif en concertation avec les associations locales lors des Conseils d'Administration ou autres rencontres. La Fédération est présente pour faire remonter les difficultés que les usagers nous signalent.

La commission interministérielle a été mise en place pour répondre au problème de l'autisme et va s'élargir aux troubles neurodéveloppementaux dont les troubles DYS font partis. Un groupe de travail spécifique émanera de cette commission.

Le Prochain groupe de travail doit porter sur

- les CMP et CMPP,
- le repérage des adultes à haut potentiel,
- le carnet de santé avec un guide de repérage.

Une première avancée : le repérage va être étendu de 0 à 7 ans.

A ce jour, 14 plateformes sont répertoriés sur le territoire. D'ici fin 2019, ce sera 20 plateformes et à terme couvrir tous les départements avec un plus pour les grandes villes. Ces plateformes permettront de mettre en lien les familles

avec des professionnels rééducateurs pour poser un diagnostic (psychomotricien, ergothérapeute, neuro psychologue, neuro pédiatre, orthophonistes..). Des conventionnements sont signés avec les professionnels pour couvrir les frais sans avance de la famille.

Une réflexion est menée sur les soins non pris en charge actuellement par la sécurité sociale. Des discussions s'opèrent pour que cela change.

Il y a actuellement une expérimentation de parcours de soins pour les enfants au delà de 7 ans dans la région Occitanie.

En tant que Fédération, nous sommes invités à alerter sur les dysfonctionnements dans l'organisation des plateformes, en particulier sur la prise en charge, la place des parents (documents non remis aux familles par exemple) et d'éventuels dépassements d'honoraires.

Il reste le gros problème de démographie des professionnels mais actuellement on leur propose une garantie de rémunération et il est souhaité de les obliger à contractualiser avec la plateforme

Témoignage

Une rédaction d'un élève de 3ème qui, quand il peut, rédige en dictée vocale avec des résultats différents évidemment

Sujet : imagination

Une dyslexie sévère, une ennemie à ma réussite, un obstacle à mes projets. A cause d'elle, rien de ce que je pouvais faire ne convenait aux adultes. La dyslexie mangeait mes rédactions, assassiné l'orthographe de mes dictés, piller mon énergie. Mon seul avantage sur elle était le travail. Un travail certes inutile face à elle, mais qui me faisait espérer. Heureusement une compensation due à mon intelligence me faisait avancer. Qui permettrait que tu me lises un peu près aujourd'hui.

Mais tout ne peut pas bien se dérouler. De mon passage de Grande Section au CP s'était un enfer. Passé de surdoué devant sautait le CP le CE1 et CE2 en

même temps à l'élève du font de classe qui ne comprend rien est qui ne suivait plus les cours. La professeure ne faisait point la différence entre 0 et 0 en français de 20 en 20 en mathématique. Une dyslexie de plus haut niveau pas encore signalé. Me fis passé a deux fois du redoublement.

Passé en CE1 étaient qu'un maigre soulagement, je ne supportais plus les remarques. Fatigué, désespérait, honteux je ne pouvais que faire. L'idée de plus aller à l'école ma trop souvent effleurait l'esprit pour que ne teste pas. Je pensais que ne ça ne servait à rien j'étais le meilleur en mathématique la crème de la crème et le pire des cancre en français. La fut venu le jour de mes erreurs, fessait semblent d'être malade puis me fessaient renvoyé une semaine jusqu'au vacance.

C'est erreur me fit réfléchir heureusement pour moi mon cœur si généreux revient. La compassion me fit regrettait les tourments que je fessais subir aux professeures qui n'ont jamais rien demandé de tout ça. Alors depuis mon passage en CE2 je suis de venu le meilleur élève, le plus polit, le plus sage, le plus courtois, se lui dont sa moyenne était de 20. Celui que les professeurs applaudissaient, ce lui qu'il préférait. Par chance mes erreurs mon inconscience me fut positif, car j'étais devenu un élève capable d'apprendre de travailler, mais plus que ça. Chez moi je fis heureuse ma mère, je joué avec elle, je travaillé avec elle, je cuisiné avec elle. Je la rendais fière cette période de ma vie ma beaucoup rapprochaient. Tout se passée bien.

Jusqu'à la sixième, elle a resurgi du font de mes entrailles : la dyslexie. Ma mère avait peur me fie arrêta tout activité sportive pour que je travaille plus mais ça me mis en rogne, en colère. Cela a eu un effet contraire sur oublie les bons moments. On s'est éloigné.

+ + +

Le fait de mon insouciance me fie rattré de nombreuses journées. De nombreuse heures d'apprentissage et de conésence. Mais heureusement ma culpabilité et ma gentillesse me remis sur le bon chemin. Pare se qui on eu cette chance doptenire la réussit : la détermination.

INFOS DIVERSES

Calendrier scolaire

Vacances	Zone A	Zone B	Zone C
	Académies : Besançon, Bordeaux, Clermont-Ferrand, Dijon, Grenoble, Limoges, Lyon, Poitiers	Académies : Aix-Marseille, Amiens, Caen, Lille, Nancy-Metz, Nantes, Nice, Orléans- Tours, Reims, Rennes, Rouen, Strasbourg	Académies : Créteil, Montpellier, Paris, Toulouse, Versailles
Prérentrée des enseignants	Reprise des cours : vendredi 30 août 2019		
Rentrée scolaire des élèves	Reprise des cours : lundi 2 septembre 2019		
Vacances de la Toussaint	Fin des cours : samedi 19 octobre 2019 Reprise des cours : lundi 4 novembre 2019		
Vacances de Noël	Fin des cours : samedi 21 décembre 2019 Reprise des cours : lundi 6 janvier 2020		
Vacances d'hiver	Fin des cours : samedi 22 février 2020 Reprise des cours : lundi 9 mars 2020	Fin des cours : samedi 15 février 2020 Reprise des cours : lundi 2 mars 2020	Fin des cours : samedi 8 février 2020 Reprise des cours : lundi 24 février 2020
Vacances de printemps	Fin des cours : samedi 18 avril 2020 Reprise des cours : lundi 4 mai 2020	Fin des cours : samedi 11 avril 2020 Reprise des cours : lundi 27 avril 2020	Fin des cours : samedi 4 avril 2020 Reprise des cours : lundi 20 avril 2020
Vacances d'été	Fin des cours : samedi 4 juillet 2020		

Informations complémentaires

- Le départ en vacances a lieu après la classe, la reprise des cours le matin des jours indiqués. Les élèves qui n'ont pas cours le samedi sont en congés le vendredi soir après les cours.
- Pour l'année 2019-2020, les classes vaqueront le **vendredi 22 mai 2020 et le samedi 23 mai 2020**.
- Le **lundi de Pentecôte** est un jour sans école dit "de solidarité".
- Pour l'année 2020-2021, les classes vaqueront le **vendredi 14 mai 2021 et le samedi 15 mai 2021**.

Pour la Corse, les départements d'outre-mer et les collectivités d'outre-mer

Les recteurs, vice-recteurs et chefs de services de l'Éducation nationale ont compétence pour adapter le calendrier national en fixant, par voie d'arrêté, pour une période de trois années des calendriers scolaires tenant compte des caractères particuliers de chacune des régions concernées.

Intérêts des avocats pour le handicap

Aminata Niakaté (présidente de la commission égalité du conseil des barreaux: « Nous voudrions créer une obligation de formation au handicap des professionnels du droit » avec la création d'un master.

Voir leurs propositions et le dossier.

<https://www.faire-face.fr/2019/07/02/droit-formation-avocats-handicap/>